

# Taxi para-adapté

CTE - 044M  
C.P. – Transport  
rémunéré de personnes  
par automobile



***Le transport d'usagers du réseau de la santé par taxis adaptés :  
soutenir l'industrie tout en réalisant des économies pour l'État***

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation  
du ministère des Transports du Québec sur l'industrie du transport par taxi

**Août 2015**

## Sommaire

Assurer le développement de l'industrie du transport par taxi, c'est aussi soutenir le secteur du transport par taxi adapté. Actuellement, près de 90 % des transports d'usagers du réseau de la santé et des services sociaux sont réalisés par autobus ou par ambulance. Or, très souvent, un service de transport médical n'est pas essentiel.

Taxi Para-Adapté propose une alternative sécuritaire au minibus médical, sans aucun compromis sur la qualité des services offerts. Pour le réseau de la santé et des services sociaux, il est question d'économies potentielles de plusieurs millions de dollars annuellement. Pour l'industrie du taxi, il est question de la création d'un nouveau marché permettant une autonomie financière renouvelée pour l'industrie du transport adapté.

Dans le cadre de la présente consultation, Taxi Para-Adapté recommande de soutenir le développement de l'industrie québécoise du taxi, notamment par une meilleure utilisation du taxi adapté dans le réseau de la santé et des services.

Taxi Para-Adapté recommande en outre au gouvernement de s'abstenir de reconduire le *Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles*.

## Table des matières

Sommaire .....	i
Table des matières .....	ii
Présentation de Taxi Para-Adapté .....	1
Contexte .....	2
La situation des finances publiques.....	2
Le programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles .....	3
Discussion sur les orientations proposées.....	4
Le transport d’usagers du réseau de la santé par transport adapté .....	4
Le financement autonome du transport adapté .....	5
Avantages des solutions proposées.....	5
Recommandations à l’endroit du gouvernement du Québec .....	7

## Présentation de Taxi Para-Adapté

Taxi Para-Adapté propose à ses usagers un service de transport adapté non médical simple et efficace, appuyé par une technologie de pointe. Au fil du temps, Taxi Para-Adapté a développé une expertise et un service unique basé sur un système de gestion et de facturation informatisés à la fine pointe de la technologie. L'équipe de Taxi Para-Adapté est aujourd'hui reconnue pour offrir un service de transport adapté fiable, sécuritaire, ponctuel et courtois.

Présente auprès du réseau de la santé et des services sociaux de la grande région de Montréal depuis 1999, Taxi Para-Adapté est fière de pouvoir compter sur une flotte de 90 véhicules adaptés et sur ses 160 chauffeurs spécialement formés.

Le 8 juillet dernier, le gouvernement du Québec a invité de nombreux acteurs de l'industrie québécoise du taxi à participer à une rencontre de consultation sur l'industrie du transport par taxi. Dans les semaines suivantes, les organisations intéressées ont été invitées à présenter un mémoire devant être considéré dans le cadre de cette consultation. Dans ce contexte, Taxi Para-Adapté a été autorisée à transmettre un mémoire au ministère des Transports au plus tard le 21 août 2015.

## Contexte

« Est-ce qu'on peut diminuer la bureaucratie dans notre système de santé sans toucher aux soins? La réponse est oui »<sup>1</sup>

Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, 25 juin 2014

« Une coupure de services, ce n'est pas acceptable et ça vaut autant pour Montréal que pour le reste de la province [...] Cela dit, par-dessus ça, parfois il y a des coûts qui sont plus grands, et on demande de l'optimisation à Montréal, ce qui fait donc qu'il y a des choses qui sont réduites »<sup>2</sup>

Gaétan Barrette, 1<sup>er</sup> octobre 2014

## La situation des finances publiques

La situation actuelle des finances publiques exige que tous les efforts soient faits afin d'assurer l'efficacité des dépenses. Lors du dépôt du budget en mars 2015, le président du Conseil du trésor fixait à 729 millions \$ les « efforts à réaliser » pour l'année 2015-2016. Pour 2016-2017, on parle d'un écart supplémentaire de 853 millions \$. Malgré le caractère essentiel des missions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce dernier n'échappe pas à la nécessité de participer à ces efforts cruciaux. Il s'agit simplement d'une question de gestion saine des finances publiques.

Cette réalité est particulièrement vraie en regard des engagements d'économies et d'accessibilité pris par le gouvernement dans le contexte de l'adoption du projet de loi n° 10 sur la réorganisation du réseau. À l'heure actuelle, près de 90 % des transports d'usagers du réseau de la santé et des services sociaux sont réalisés par autobus ou par ambulance. Or, très souvent, un service de transport médical n'est pas nécessaire. Dans la majorité des cas, un transport adapté conventionnel répondrait pleinement aux besoins des usagers en plus de représenter des économies substantielles pour le réseau.

---

<sup>1</sup> <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201406/25/01-4778787-barrette-vise-des-compressions-de-600-millions-en-sante.php>

<sup>2</sup> <http://www.ledevoir.com/societe/sante/419907/coupes-dans-les-services-le-ministre-barrette-exige-que-l-agence-de-montreal-fasse-demi-tour>

## Le programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles

Parallèlement, il existe au Québec depuis plusieurs années un *Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles* permettant d'accorder au titulaire d'un permis de propriétaire de taxi une subvention de 20 000 \$ pour l'adaptation des taxis afin d'aménager un taxi servant à déplacer des personnes en fauteuil roulant. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la *Loi concernant les services de transport par taxi* permettant de délivrer un nouveau type de permis de propriétaire de taxi existant depuis 2002 pour répondre à un besoin particulier, notamment à l'égard des déplacements de personnes handicapées. Tous les titulaires dudit permis restreint doivent s'abonner auprès d'un intermédiaire ayant un permis d'intermédiaire spécialisé en services restreints. Au moment de l'émission de nouveaux permis ou au moment du renouvellement, la procédure est complexe, le besoin doit être justifié par un intermédiaire spécialisé et la procédure nécessite régulièrement une expertise juridique et un passage devant la Commission des transports du Québec. En bref, la procédure est complexe; l'industrie du transport adapté n'a pas su se développer de façon autonome.

Conséquemment, lorsqu'en janvier 2015, le *Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles* a été arrêté, de nombreux acteurs de l'industrie ont été pris au dépourvu. Certains permis ont été renouvelés mais plusieurs véhicules sont à l'arrêt. L'industrie québécoise du transport adapté nage actuellement dans l'incertitude.

La situation est paradoxale. Avec le vieillissement de la population au Québec, il a été évalué qu'en 2031, la province compterait un million d'aînés de plus qu'en 2011. On peut également croire que les personnes handicapées et âgées désireront s'établir à proximité des régions métropolitaines au cours des prochaines années. La demande de service de transport adapté est appelée à augmenter de façon considérable.<sup>3</sup> Or, l'industrie demeure fragile et dépendante d'un système complexe de subventions.

---

<sup>3</sup> <http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/RecommandationsKeroul-Taxi-Juin2014.pdf>

## Discussion sur les orientations proposées

« L'industrie du taxi doit se moderniser »<sup>4</sup>

Robert Poëti, 8 juillet 2015

« Taxi Para-Adapté est la solution la plus efficace sur le marché pour aider à diminuer les coûts de transport, sans toutefois compromettre la qualité des services proposés.»

Étude de cas basée sur les services offerts à l'un des CSSS de l'Île de Montréal pour l'année 2014-2015

### Le transport d'usagers du réseau de la santé par transport adapté

Les engagements d'économies et d'accessibilité pris par votre gouvernement dans le contexte de l'adoption du projet de loi n° 10 sur la réorganisation du réseau représentent un souhait clair de transmettre aux générations futures un Québec en bonne santé financière. Dans l'industrie des transports, nous saluons la volonté du gouvernement d'appuyer la modernisation technologique de l'industrie. Les secteurs du taxi régulier et adapté font présentement face à d'importants défis légaux, financiers et sociaux. Nous voyons dans ces réorganisations une opportunité à saisir pour augmenter l'efficacité, l'accessibilité des services publics au plus grand bénéfice de la population.

Nous considérons que le transport adapté devrait être considéré comme une alternative au transport médical des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. À l'heure actuelle, aucun exercice de qualification du besoin n'est effectué. On effectue le transport par ambulance ou autobus médical d'une clientèle qui n'a pas besoin d'un service médical. Nous croyons que le taxi adapté offre une alternative sécuritaire au minibus médical, sans aucun compromis sur la qualité des services offerts, respectueuse de l'autonomie décisionnelle des professionnels de la santé et, au surplus, plus rapide pour l'utilisateur, notamment afin de quitter l'urgence.

Une étude de cas réalisée dans un centre de santé et de services sociaux de la grande région de Montréal a permis de démontrer que, sur une base annuelle et en qualifiant adéquatement le besoin de l'utilisateur, des économies de 42 % sur le coût du transport des usagers avaient été réalisées, représentant plusieurs

---

<sup>4</sup> <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/07/08/001-sommet-taxi-montreal-uber.shtml>

centaines de milliers de dollars d'économies sur le budget annuel de l'établissement. Ceci permet d'entrevoir des économies de plusieurs millions de dollars dans la grande région de Montréal, et encore plus pour l'ensemble du Québec.

### Le financement autonome du transport adapté

Au-delà d'importantes économies réalisées par le réseau de la santé et des services sociaux, le volume de l'activité de l'industrie du transport adapté permettrait à l'industrie de se développer de façon autonome afin d'arriver à sa phase de maturité. À un moment où le Québec fait face à d'importants changements démographiques, nous croyons qu'il est central que cette industrie se développe solidement de manière à offrir aux québécois un service abordable de grande qualité.

Certainement, le *Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles* ne serait plus nécessaire. Dorénavant, les intermédiaires spécialisés seraient en mesure de financer l'adaptation de véhicules adaptés. Le ministère des Transports pourrait réutiliser ces fonds évalués annuellement entre 1,5 et 2 millions \$ pour ses projets prioritaires<sup>5</sup>. Une part significative de l'industrie du taxi gagnerait en autonomie à l'heure où l'on cherche à revigorer l'industrie.

En résumé, au minimum, les deux moyens de transport adapté disponibles doivent être amenés à se faire concurrence. Il n'existe actuellement aucune raison rationnelle pour favoriser le transport par ambulance ou par minibus médical alors que dans 90 % des cas, le transport par taxi adapté convient parfaitement.

### Avantages des solutions proposées

« Ceci dit, par-dessus ça, parfois il y a des coûts qui sont plus grands, et on demande de l'optimisation à Montréal, ce qui fait donc qu'il y a des choses qui sont réduites. Mais jamais cela ne doit toucher aux services. »<sup>6</sup>

Gaétan Barrette, 30 septembre 2014

Le ministère de la Santé et des Services sociaux désire optimiser le fonctionnement du réseau en coupant dans la structure, sans aucun compromis

---

<sup>5</sup> <http://atcrq.ca/actualites/>

<sup>6</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/09/30/001-barrette-deplorable-deficience-intellectuelle-compressions-csn.shtml>

sur la qualité des services offerts. Le transport de patients par transport adapté conventionnel permettrait d'économiser jusqu'à 42 % sur le coût de transport des usagers. Dans la grande région de Montréal, on parle d'économies potentielles de plusieurs millions de dollars.

Le ministère des Transports du Québec, la Commission des transports du Québec et le Bureau du taxi de Montréal souhaitent ardemment la modernisation de l'industrie du taxi au Québec. Le *Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles* devenu obsolète, on parle d'économies pour le ministère des Transports de plus de 1,5 million de dollars annuellement. Ce nouveau marché permettrait une autonomie financière pour l'industrie du transport adapté. L'industrie du taxi dans son ensemble en bénéficierait également.

## Recommandations à l'endroit du gouvernement du Québec

1. Soutenir le développement de l'industrie québécoise du taxi par une meilleure utilisation de ses services par le gouvernement du Québec et les réseaux de la santé et de l'éducation.
2. En particulier, tenir des appels d'offres dans le réseau de la santé et des services sociaux afin d'utiliser les services de taxis adaptés au lieu du transport médical, lorsque le besoin a été adéquatement qualifié.
3. S'abstenir de reconduire le *Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles*.



**Nhan Dung Cuong, président**

514 277-3344

[info@taxiparaadapte.ca](mailto:info@taxiparaadapte.ca)